



# Séjours à l'hôpital en raison de méfaits causés par l'utilisation de substances

## Annexes du Répertoire des indicateurs

Décembre 2022



Institut canadien  
d'information sur la santé  
Canadian Institute  
for Health Information

La production du présent document est rendue possible grâce à un apport financier de Santé Canada et des gouvernements provinciaux et territoriaux. Les opinions exprimées dans ce rapport ne représentent pas nécessairement celles de Santé Canada ou celles des gouvernements provinciaux et territoriaux.

À moins d'indication contraire, les données utilisées proviennent des provinces et territoires du Canada.

Tous droits réservés.

#### **DSM-5**

Reproduit avec l'autorisation du *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, cinquième édition*. © 2013 American Psychiatric Association. Tous droits réservés.

Sauf autorisation écrite de l'APA, aucune partie de ce document ne peut être reproduite ou utilisée d'une manière incompatible avec le droit d'auteur de l'APA. Cette interdiction s'applique aux utilisations ou reproductions non autorisées, sous quelque forme que ce soit.

L'American Psychiatric Association n'est pas affiliée à ce produit et ne l'a pas approuvé.

#### **ICD-10-CA**

La CIM-10-CA est fondée sur la *Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes, dixième version* (CIM-10).

© Organisation mondiale de la santé, 1992. Tous droits réservés.

La version canadienne, CIM-10-CA, est une version modifiée avec permission pour le gouvernement canadien.

La CIM-10-CA est la propriété de l'Institut canadien d'information sur la santé.

© 2001-2022 Institut canadien d'information sur la santé

© 2022 Institut canadien d'information sur la santé

Comment citer ce document :

Institut canadien d'information sur la santé. *Séjours à l'hôpital en raison de méfaits causés par l'utilisation de substances — annexes du Répertoire des indicateurs, décembre 2022*. Ottawa, ON : ICIS; 2022.

This publication is also available in English under the title *Hospital Stays for Harm Caused by Substance Use — Appendices to Indicator Library, December 2022*.

# Table des matières

Annexe 1 : Codes de diagnostic utilisés pour déterminer les substances . . . . .	4
Annexe 2 : Codes de diagnostic utilisés pour consigner les méfaits liés à la consommation d'alcool [affections partiellement attribuables à l'alcool] . . . . .	6

## Annexe 1 : Codes de diagnostic utilisés pour déterminer les substances

Catégorie	Codes de troubles mentaux et du comportement de la CIM-10-CA	Codes d'intoxication de la CIM-10-CA	Codes d'affection et de cause externe de la CIM-10-CA	Codes du DSM-5 (ICD-9-CM)	Codes du DSM-5 (ICD-10-CM)
<b>Alcool*</b>	F10.–	T51.–	E24.4, G31.2, G62.1, G72.1, I42.6, K29.2, K70.–, K85.2, K86.0, O35.4–, O99.3–†, Q86.0, R78.0, X45, X65, Y15	291.0, 291.1, 291.2, 291.81, 291.82, 291.89, 291.9, 303.00 <sup>§</sup> , 303.90 <sup>§</sup> , 305.00 <sup>§</sup>	F10.–
<b>Opioides</b>	F11.–	T40.0, T40.1, T40.2–, T40.3, T40.4–, T40.6	O99.3–†	304.00 <sup>§</sup> , 305.50 <sup>§</sup>	F11.–
<b>Cannabis</b>	F12.–	T40.7	O99.3–†	304.30 <sup>§</sup> , 305.20 <sup>§</sup>	F12.–
<b>Autres dépresseurs du système nerveux central (SNC)</b>	F13.–	T42.3, T42.4, T42.6, T42.7	O99.3–†	304.10 <sup>§</sup> , 305.40 <sup>§</sup>	F13.–
<b>Cocaïne</b>	F14.–	T40.5	O99.3–†	304.20 <sup>§</sup> , 305.60 <sup>§</sup>	F14.–
<b>Autres stimulants du SNC</b>	F15.–	T43.6	O99.3–†	304.40 <sup>§</sup> , 305.70 <sup>§</sup>	F15.–
<b>Substances inconnues et multiples</b>	F19.–	T43.8, T43.9	O99.3–†, X41, X42, X61, X62, Y11, Y12 <sup>‡</sup>	—	F16.–**, F19.–
<b>Autres substances</b>					
Hallucinogènes	F16.–	T40.8, T40.9	O99.3–†	304.50 <sup>§</sup> , 305.30 <sup>§</sup>	—
Solvants	F18.–	—	O99.3–†	—	F18.–
Abus de substances n'entraînant pas de dépendance	F55	—	—	—	—

Catégorie	Codes de troubles mentaux et du comportement de la CIM-10-CA	Codes d'intoxication de la CIM-10-CA	Codes d'affection et de cause externe de la CIM-10-CA	Codes du DSM-5 (ICD-9-CM)	Codes du DSM-5 (ICD-10-CM)
Pour les enregistrements du Système d'information ontarien sur la santé mentale, cas attribués à une substance précise, si des codes pertinents de la CIM-10-CA sont relevés dans le Système national d'information sur les soins ambulatoires, ou compris dans la catégorie Substances inconnues et multiples si aucun code pertinent n'est trouvé	—	—	—	292.0, 292.81, 292.82, 292.84, 292.85, 292.89, 292.9, 304.60 <sup>§</sup> , 304.90 <sup>§</sup> , 305.90 <sup>§</sup>	—

**Remarques**

\* Voir l'annexe 2 pour connaître les codes supplémentaires de la CIM-10-CA pour le Québec.

† Inclure seulement si F10 à F16 ou F18 et F19 figure comme diagnostic de type 3 dans le même abrégé.

‡ Inclure X41, X61 et Y11 si T42.– et T43.– ne figurent pas sur le même abrégé; inclure X42, X62 et Y12 si T40.– ne figure pas sur le même abrégé.

§ S'adapte aux systèmes qui omettent les zéros à la cinquième position.

\*\* Ce code correspond à plus d'une catégorie de substance dans le DSM-5 (ICD-10-CM).

— Sans objet.

## Annexe 2 : Codes de diagnostic utilisés pour consigner les méfaits liés à la consommation d'alcool [affections partiellement attribuables à l'alcool]\*

### Codes de la CIM-10-CA

Description	Codes de la CIM-10-CA
Tuberculose	A15 à A19, B90.–
Cancer de l'oropharynx et de la cavité buccale	C00 à C14
Cancer de l'œsophage	C15.–
Cancer du côlon et/ou du rectum	C18 à C21
Cancer du foie	C22.–
Cancer du larynx	C32.–
Cancer du sein	C50.–
Diabète sucré	E10 à E14
Épilepsie	G40 à G41
Hypertension/maladie hypertensive	I10 à I15
Cardiopathie ischémique	I20 à I25
Arythmies cardiaques	I47 à I49
Maladies cérébrovasculaires	I60 à I69
Grippe et pneumonie, infections des voies respiratoires inférieures	J09 à J18, J20 à J22, J85.–
Cirrhose du foie	K74.–
Pancréatite aiguë et chronique	K85.– (sauf K85.2), K86.1
Accidents de transport	V01 à V99, Y85
Chutes	W00 à W19
Noyade accidentelle	W65 à W74
Exposition à la fumée, au feu et aux flammes	X00 à X09
Intoxication accidentelle	X40 à X49 (sauf X45)
Lésion auto-infligée	X60 à X84 (sauf X65), Y87.0
Homicides par intoxication et lésions traumatiques infligées par un tiers	X85 à X90, X91 à Y09, Y87.1
Intervention de la force publique causant des lésions traumatiques	Y35
Autres causes externes de lésions traumatiques, d'intoxication ou d'effets indésirables	W20 à W64, W75 à W99, X10 à X39, X50 à X59, Y40 à Y59, Y60 à Y69, Y70 à Y82, Y83 à Y84, Y86, Y88, Y89

#### Remarque

\* Ne s'applique qu'au Québec. En raison de différences dans la collecte des données, cette liste sert à sélectionner les cas du numérateur au Québec.



**ICIS Ottawa**

495, chemin Richmond  
Bureau 600  
Ottawa (Ont.)  
K2A 4H6  
**613-241-7860**

**ICIS Toronto**

4110, rue Yonge  
Bureau 300  
Toronto (Ont.)  
M2P 2B7  
**416-481-2002**

**ICIS Victoria**

880, rue Douglas  
Bureau 600  
Victoria (C.-B.)  
V8W 2B7  
**250-220-4100**

**ICIS Montréal**

1010, rue Sherbrooke Ouest  
Bureau 602  
Montréal (Qc)  
H3A 2R7  
**514-842-2226**

icis.ca

22558-1022

